

**MAIRIE
de LES MARTRES DE VEYRE**

**PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 14/08/2023

N° PC 063 214 23 G0019

Par :	Monsieur SOUAH Chafik
Demeurant à :	233 Boulevard Antoine de Saint Exupéry 63118 CEBAZAT
Sur un terrain sis à :	rue LES LAGUETTES à LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AL 1019, 214 AL 1021, 214 AL 1022, 214 AL 1024
Nature des Travaux :	Maison individuelle + Piscine

Surface de plancher
créée : 126,24 m²

Surface de plancher
totale : 126,24 m²

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la demande de permis de construire présentée le 14/08/2023 par Monsieur SOUAH Chafik.

Vu l'objet de la demande

- pour la construction d'une maison individuelle avec piscine ;
- sur un terrain situé rue LES LAGUETTES à LES MARTRES DE VEYRE
- pour une surface de plancher créée de 126,24 m²;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UG ;

Vu l'affichage en mairie, le 21/08/2023 de l'avis de dépôt du présent dossier ;

Vu les pièces complémentaires en date du 14 septembre 2023.

ARRETE

Article 1 : Le présent Permis de Construire est ACCORDE.

Article 2 : Conformément au règlement du PLU et les plans joints à la demande de déclaration préalable, les constructions s'adapteront au terrain naturel, aussi les matériaux issus des terrassements seront impérativement évacués. Ils ne seront jamais répartis sur le terrain afin de préserver la pente naturelle de celui-ci. Les profils du terrain fini définis sur les plans de la déclaration préalable devront être strictement respectés

A LES MARTRES DE VEYRE,

Le, 26/9/2023

Le maire,

par délégation
hcam

L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

